



ENSEMBLE PARTAGEONS
NOTRE PASSION
DU SPORT

Règlement challenges sportifs Inter-ASC

Saison 2024-2025



SOMMAIRE

Règles générales

pages 2 à 10

Annexe 1 :	Barèmes des remboursements de frais	page 11
Annexe 2 :	Badminton	pages 12-13
Annexe 3 :	Basket-ball féminin	page 14
Annexe 4 :	Basket-ball masculin	page 15
Annexe 5 :	Boules lyonnaises	page 16-17
Annexe 6 :	Bowling	page 18-19
Annexe 7 :	E.Sport	page 20
Annexe 8 :	Football	page 21
Annexe 9 :	Foot à 5	pages 22-25
Annexe 10 :	Golf	pages 26-29
Annexe 11 :	Handball	page 30
Annexe 12 :	Padel Tennis féminin	pages 31-36
Annexe 13 :	Padel Tennis masculin	pages 37-41
Annexe 14 :	Pétanque	page 42-43
Annexe 15 :	Running	pages 44-45
Annexe 16 :	Tennis	pages 46-47
Annexe 17 :	Tennis de table	pages 48-49
Annexe 18 :	Volley-ball féminin	page 50
Annexe 19 :	Volley-ball masculin	page 51



REGLES GENERALES

La Commission SPORT et PLEIN AIR organise, sous la direction du Comité Directeur National, un challenge par discipline (cf. annexes 2 à 16) entre les équipes des ASC dont l'engagement est parvenu dans les délais impartis.

Article 1 - Règles communes aux challenges

1) Règles d'engagements dans les challenges selon le nombre d'adhérents de l'ASC :

ASC	Nombre d'adhérents 21 juin 2024	Possibilités d'engagements tous challenges (sauf e.sport et running)	Possibilités d'engagements e.sport	Possibilités d'engagements running			
LE HAVRE ALBATRE PAYS CAUX	13	3 équipes	5 joueurs	3H/3F			
VERSAILLES	14						
ALBI RODEZ	33						
FRANCHE COMTE	78						
BOUCLES DE MARNE	80						
HYERES TOULON	93						
CRETEL-IVRY	95						
CHARTRES - ST QUENTIN en YV.	96						
CHALON RIVES SAONE	104						
LA ROCHELLE POITOU CHARENTES	116						
VALENCE	116						
AVIGNON CARPENTRAS NIMES	120						
ALSACE	121						
LIMOUSIN DORDOGNE	122						
ANNECY SAVOIE LEMAN	129	4 équipes	6 joueurs	4H/4F			
ST DENIS	132						
PERPIGNAN PAYS D'OC	135						
DJON AUXERRE	141						
AUXERRE ET MELUN	146						
CHAMPAGNE ARDENNE	152						
CANNES FREJUS	156						
DUNKERQUE	157						
PYRENEES OCEAN	160						
AGEN CŒUR DE GASCOGNE	178						
CAEN	182						
ORLEANS SARAN	184						
EVRY	189						
MANTES ST GERMAIN	200				5 équipes	7 joueurs	5H/5F
ARRAS ARTOIS HAINAUT	207						
QUEST ARMOR	210						
OISE SUD PICARDIE	212						
GHENGBLE	219						
MASSY SACLAY	221						
LOIRE	225						
CERGY-ENGHEN 95	229						
HAUTE PICARDIE	234						
BOUCLE DE SEINE	236						
AUVERGNE VAL ALLIER	246						
TOULOUSE	251						
TOURS	263						
MONTPELLIER MEDITERRANEE	268						
VAL D'URANCE	272	6 équipes	8 joueurs	6H/6F			
ROUEN	279						
NICE	304						
MARNE ROISSY	369						
LILLE	398						
ANGERS-LE MANS	477						
NANTES	483						
BORDEAUX	492						
LOIRRAINE	503				6 équipes	12 joueurs	8H/8F
DINAN-RENNES	720						
MARSEILLE	737						
LYON	750						
PARIS	3 618						

Toutes les équipes d'une ASC ont le droit à la même composition, les règles d'apparentés et de retraités s'appliquant de la même manière (à chaque équipe).

Pour rappel, aucun apparenté ne peut participer aux challenges Bowling, Padel Tennis féminin/masculin et Running.

2) Planification des rencontres

Les dates des rencontres sont planifiées de la façon suivante pour les challenges **BASKET-BALL, HANDBALL, TENNIS et VOLLEY-BALL** (suite décision Congrès 2016 à Tours) :

- L'équipe A qui se déplace propose, au minimum 1 mois **avant la « date butoir »** (sur 2 week-ends différents, dont un week-end hors vacances scolaires sur la zone de l'ASC recevant et un dimanche matin, sauf accord entre les 2 ASC pour jouer sur un autre créneau) à l'ASC organisatrice (équipe B) qui doit en choisir une.
- Si elle (B) ne peut organiser à aucune de ces 2 dates, le lieu du match est alors inversé. L'équipe (B) devra de ce fait se déplacer à l'une des 2 dates proposée par l'équipe A.

Dans les challenges réunissant plusieurs équipes (**BADMINTON, BOWLING, GOLF, FOOT A 5, PETANQUE et TENNIS DE TABLE**), la date est fixée par l'ASC organisatrice un dimanche matin (sauf pour le FOOT A 5 qui se déroule le samedi en fin de journée).

En ce qui concerne le **FOOTBALL**, il a été décidé depuis la saison 2007-2008 que des **dates impératives** (dimanche matin sauf accord entre les 2 ASC pour jouer sur un autre créneau du week-end concerné) seraient fixées par le Comité Directeur National. Avec l'accord des 2 équipes, une dérogation pourra être obtenue auprès du Comité Directeur pour fixer la rencontre uniquement à une date antérieure à la date imposée.

Les éventuelles demandes de dérogation seront traitées au cas par cas par le Comité Directeur.

Les rencontres doivent être organisées dans le périmètre de l'ASC qui reçoit.

3) Pointage des joueurs

- a) Tout joueur devra **OBLIGATOIREMENT** présenter avant chaque rencontre une pièce d'identité officielle, à savoir carte nationale d'identité en cours de validité, passeport ou permis de conduire. Dans le cas où un joueur ne pourrait produire une pièce d'identité officielle, **il ne pourra en aucun cas prendre part à la rencontre**. La pièce d'identité recto/verso pourra être présentée sur un smartphone.
- b) Chaque ASC devra présenter le **trombinoscope** (avec photo de tous les joueurs présents) **de la section concernée** avant chaque rencontre. Dans le cas où un joueur n'apparaîtrait pas sur cette liste, les réserves d'usage devront être faites **avant le match**. Une enquête sera ensuite effectuée par le Comité Directeur National sur la

qualification de l'intéressé. Dans ce cas, le joueur sera autorisé à participer à la rencontre.

4) Retard d'un joueur

Un joueur est autorisé à jouer en cas d'arrivée tardive due à un problème de transport. Toutefois, dans la configuration de plusieurs rencontres (finales, challenges regroupant plusieurs équipes comme le BADMINTON, le FOOT A 5...), un joueur ne peut pas participer à une rencontre sans avoir participé aux précédentes. De plus il doit participer aux suivantes s'il a participé à la 1^{ère} (sauf blessure avérée).

5) Capitanat

Dans tous les challenges, il doit impérativement être confié à un collaborateur actif BNPP SA ou filiale associée.

6) Forfait

Une équipe « forfait » 2 années consécutives ne peut s'inscrire au challenge l'année suivante (cas pour 1 ASC ayant inscrit 1 seule équipe dans le challenge). S'il s'agit d'une ASC ayant inscrit 2 ou 3 équipes dans le même challenge, cette ASC devra inscrire une équipe de moins dans ce challenge la saison suivante.

En début de saison, une ASC ne pourra pas engager plusieurs équipes dans un challenge si la saison passée la seule équipe qu'elle a engagée dans ce challenge a fait forfait.

Au cours d'un tour de challenge à plusieurs équipes (y compris en finale), si une équipe est contrainte de déclarer forfait, les résultats des matchs joués par cette équipe sont neutralisés et ne sont donc pas pris en compte pour le classement.

7) Dérogation permettant de jouer avec une ASC voisine

Elle peut être demandée à la Commission SPORT et PLEIN AIR par une ASC pour faire jouer, dans un sport co (basket, football, handball, volley), un collaborateur BNP Paribas SA, filiale associée ou un retraité BNP Paribas SA d'une ASC mitoyenne ou dans l'équipe engagée la plus proche géographiquement, à la condition que cette dernière n'ait pas elle-même engagée une équipe dans cette discipline (possibilité limitée à 2 joueurs par équipe et par saison).

8) Comportement des adhérents

Le comportement des participants à toute manifestation doit être exemplaire, aussi bien pendant les compétitions qu'en dehors (hôtels, restaurants, transports). Toute dérive pourra faire l'objet de sanctions individuelles pour l'adhérent concerné ou collectives pour l'équipe concernée. **Pour les finales, il est obligatoire de participer aux repas organisés par l'ASC recevante, sauf motif dûment justifié (maladie, urgence) - prévenir l'ASC organisatrice.**

Article 2 - Organisation des challenges

1) Formule Coupe de France

Les challenges de BASKET-BALL, FOOTBALL, HANDBALL, TENNIS et VOLLEY-BALL sont organisés selon la formule de la coupe de France par élimination directe ; toutefois la Commission Sport et Plein Air se réserve le droit de modifier cette formule dont l'application ne pourrait prendre effet qu'au début d'une nouvelle saison sportive et après, bien entendu, information aux ASC participantes.

2) Calendrier

Il est organisé par la Commission SPORT et PLEIN AIR. L'ordre des rencontres, les dates et le choix des terrains sont fixés sans recours par ladite Commission. Pour des raisons budgétaires évidentes, ces rencontres doivent impérativement avoir lieu chez l'une des 2 équipes engagées. Seule la finale régionale peut avoir lieu sur terrain neutre, à mi-chemin par exemple, avec l'accord de l'ASC appelée à recevoir. Le lieu de chaque finale nationale est fixé par la Commission SPORT et PLEIN AIR.

3) Aménagement

L'ASC qui reçoit fournit, pour le BASKET-BALL, le FOOTBALL, le FOOT A 5, le HANDBALL, le VOLLEY-BALL, le BADMINTON ainsi que pour le TENNIS et les BOULES (LYONNAISES et PÉTANQUE), un terrain régulièrement tracé, et pour le TENNIS DE TABLE une salle convenablement aménagée. Elle doit s'assurer le concours d'un arbitre officiel (ou 2 selon le règlement de chaque sport) pris, dans la mesure du possible, en dehors des membres des ASC en compétition.

Il devra être demandé par écrit au comité régional ou départemental du sport concerné, de manière à rendre la rencontre officielle vis à vis de la fédération.

4) Feuilles de match

Elles sont adressées **dans les 48 heures** après les rencontres à la Commission SPORT et PLEIN AIR, **correctement remplies** et revêtues des signatures des Capitaines des équipes et de l'arbitre officiel pour les sports d'équipe.

Cet envoi est effectué par l'ASC organisatrice ou par l'ASC victorieuse.

Les demandes de remboursement reçues ne seront traitées qu'à réception de la feuille de match.

Article 3 - Composition des équipes

Lors de l'engagement aux challenges et obligatoirement avant le début de la compétition, **chaque ASC aura inscrit et validé sur le site ASC** les joueurs(ses) la représentant.

Suite à la réforme relative au certificat médical simplifiant les démarches (certificat de contre-indication valable 3 ans à la condition de remplir un questionnaire de santé), le Comité

Directeur National maintient la délivrance d'un certificat médical classique annuel sauf pour les licenciés d'une fédération.

PARTICIPANTS

Un adhérent ne peut s'inscrire que dans une seule ASC.

Il est possible de changer d'ASC dans la mesure où l'adhérent n'a participé à aucun challenge/tournoi dans la saison en cours avec l'ASC dans laquelle il était inscrit.

➤ Peuvent participer aux challenges :

- les collaborateurs BNP Paribas SA
 - Tout salarié participant aux challenges doit faire partie du personnel BNP Paribas SA ou d'une filiale associée **à la date de la rencontre.**
 - Un adhérent « collaborateur » qui devient « retraité » dans la saison participe aux challenges sportifs comme « collaborateur » jusqu'à la fin de la saison en cours (début de saison : 1^{er} septembre).
 - Un « collaborateur » qui devient « collaborateur filiale » dans la saison participe aux challenges sportifs comme « collaborateur » jusqu'à la fin de la saison en cours (début de saison : 1^{er} septembre) - décision Congrès Louveciennes 2019.
- les retraités BNP Paribas SA
- les apparentés des collaborateurs et retraités BNP PARIBAS SA
 - Les partenaires de vie (conjoints - concubins - pacsés) et les enfants des collaborateurs BNP Paribas SA ou des retraités BNP Paribas SA peuvent participer aux challenges en **nombre limité**, conformément aux règles propres à chaque sport (cf. annexes). Les Présidents d'ASC doivent être en possession d'un document officiel à l'adhésion attestant de la qualité de concubin ou de pacsé pour les apparentés ayant ce statut, autorisés à participer aux challenges.
 - Les frères et sœurs des collaborateurs BNP Paribas SA ou des retraités BNP Paribas SA sont autorisés à participer uniquement dans les challenges (et finales) suivants : basket féminin et masculin, football (à 11), handball, volley féminin et masculin.
 - Le beau-fils ou la belle-fille (enfant du ou de la conjoint(e)) d'un collaborateur BNP Paribas SA ou d'un retraité BNP Paribas SA est considéré(e) comme « apparenté » sur présentation d'un document officiel à l'inscription (sous la responsabilité du Président de l'ASC locale).
 - Un apparenté est obligatoirement membre de la même ASC que celle de son « parrain ».
 - Les mineurs peuvent participer aux challenges s'ils ont 16 ans révolus : ils doivent fournir **une autorisation des parents et un certificat médical** les autorisant à pratiquer, dans une équipe senior, le sport de leur choix.
- les collaborateurs des filiales associées, à aujourd'hui officiellement :

- ARVAL Fleet Services,
 - ARVAL Service Lease,
 - BNPP Asset Management France comprenant
 - BNPP Dealing Services
 - BNPP Asset Management Holding
 - BNPP Asset Management SAS
 - BNPP Leasing Solutions
 - BNPP Arbitrage
 - BNPP Partners for Innovation (BP2I)
 - BNPP Personal Finance
 - CARDIF IARD
 - GIE BNPP CARDIF
 - NICKEL
- les salariés en contrat d'apprentissage, en CDD ou en contrat de professionnalisation. Ces salariés ne peuvent plus faire partie de l'ASC dès lors que leur contrat avec BNP Paribas SA est échu.
- **Ne peuvent pas participer aux challenges :**
- les collaborateurs des filiales « non associées » ainsi que les assistants extérieurs,
 - les stagiaires (pas de contrat),
 - les auxiliaires de vacances,
 - les frères et sœurs dans les challenges suivants : badminton, boules lyonnaises, foot à 5, golf, pétanque, tennis et tennis de table.

EQUIPES

- 1) Une équipe, dans n'importe quelle discipline, ne peut être composée uniquement de retraités BNP Paribas SA ; **obligation d'avoir un minimum de collaborateur(s) en activité** (BNP Paribas SA ou filiale associée), **minimum variable selon le sport** (voir Annexes).
- 2) Dans les challenges comme dans les finales, les équipes doivent se déplacer avec le minimum de joueurs prévu dans chaque discipline. **Toute équipe incomplète ou composée « illégalement » sera déclarée « forfait ».**
- 3) Chaque joueur doit avoir son matériel (boules, raquette...) et doit être vêtu en adéquation à la pratique sportive.

Article 4 - Enjeu des challenges

Il est remis, pour chaque sport et à chaque saison, à l'équipe gagnante du challenge, une coupe ou un trophée qui est attribué à titre définitif.

Les organisateurs de finale régionale ou nationale en Province **achètent les coupes ou les trophées** des vainqueurs pour des raisons pratiques; leur coût est à inclure dans les frais d'organisation remboursés par le Comité Directeur National.

Article 5 - Réclamations et contrôles

1) Réclamations

Elles doivent être portées sur ladite feuille avec toutes les précisions utiles et **avant l'engagement du match** lorsqu'il s'agit de réserves faites sur la qualification des joueurs. Les prérequis (vérification pièces d'identité, pointage trombinoscope avec photos, équipes composées réglementairement) auront été vérifiés par chaque ASC avant le match. **Ceci ne relève pas d'un comportement anti-sportif.**

2) Compétence

Seul le Comité Directeur National, sur rapport de la Commission SPORT et PLEIN AIR est seul compétent **pour trancher tout incident ou différend** et prendre toutes dispositions dans les cas non prévus au présent règlement.

Toute réclamation auprès du Comité Directeur National doit transiter par le Président de l'ASC locale.

3) Contrôle post-match

Le Comité Directeur pourra contrôler inopinément la qualification des joueurs d'une équipe ayant participé à un tour de challenge, et ce, en réclamant tous les justificatifs nécessaires au président de l'ASC concerné. Ce contrôle sera systématique en cas de réserves déposées sur la feuille de match.

Toute fraude sur la qualification des joueurs dans les challenges sera sévèrement sanctionnée, cette sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'ASC dans les compétitions pour l'année ou les années suivantes, suivant la gravité des faits.

Article 6 - Challenges et finales : remboursement des frais

Le Comité Directeur National rembourse les dépenses effectuées par les ASC à l'occasion des challenges sur les bases définies ci-après :

Nombre de personnes prises en charge

Un nombre forfaitaire a été défini pour chaque challenge (cf. Annexes par sport).

Lors des finales, seul(e)s les joueurs(ses) présent(e)s et, suivant les disciplines, 1 dirigeant, sont pris en charge par le Comité Directeur.

Frais de restauration et d'hébergement

Voir le barème joint au présent règlement (annexe n°1)

Les ASC qui ne partageront pas le repas organisé par l'équipe qui accueille ne bénéficieront pas du remboursement de celui-ci par le Comité Directeur National.

Ce comportement, qui ne correspond pas aux valeurs de l'ASC, est totalement à proscrire.

Nous rappelons que l'attribution de chambres individuelles dans les manifestations sportives/culturelles inter-ASC est possible si réellement justifiée et de façon exceptionnelle.

Transport

Il s'effectue sur la base du tarif SNCF en 2ème classe :

- soit avec les photocopies des billets de train (si pris au moins 1 mois avant la date de la rencontre),
- soit avec la simulation du tarif SNCF : dans ce cas la date de la demande de simulation et la date figurant sur le « billet simulé » doivent être au minimum à 1 mois d'écart (hors vacances scolaires, fêtes, ponts).

Une vérification sera effectuée par le Secrétariat.

Dans la mesure où l'ASC organisatrice ne peut pas gérer les transferts, le Comité Directeur remboursera les déplacements locaux (gare/hôtel, aéroport/hôtel...) effectués en taxi (ou assimilé) ou avec un véhicule loué à l'ASC se déplaçant. Dans ce cas la photocopie des billets de train (ou éventuellement d'avion) devra être jointe obligatoirement à la demande de remboursement (estimation SNCF non acceptée dans ce cas).

Pour rappel :

Les entités disposent de voitures de service (demander l'accord écrit du responsable de la structure concernée) ; les véhicules doivent obligatoirement être conduites par un salarié BNP Paribas détenteur d'un permis de conduire valide.

Demande de remboursement

Chaque demande de remboursement doit être accompagnée des **photocopies de justificatifs** (factures) de ces dépenses (les originaux doivent être conservés par l'ASC locale) ainsi que des justificatifs de paiement (photocopie ticket CB, n° de chèque ou photocopie du virement détaillé effectué à un tiers).

De plus les factures doivent être établies au nom de l'ASC concernée (et non pas au nom de BNP PARIBAS ou d'un tiers).

Toute demande de remboursement doit être adressée au Secrétariat dans les meilleurs délais après la rencontre.

Les frais éventuellement engagés par les ASC en supplément de ceux précités ci-dessus, ne sont pas pris en charge par le Comité Directeur (accompagnateurs, nombre supplémentaires de joueurs, supporters, etc...).

Chaque ASC assure le paiement des frais relatifs à ces déplacements. Il en est de même pour les ASC organisatrices d'une rencontre, étant entendu que leurs dépenses se limitent aux frais de représentation du Comité local de réception, de location de terrain ou d'arbitrage s'il y a lieu.

Les dépenses sont inscrites dans la comptabilité des ASC au débit d'un compte intitulé « Avance sur Challenges xx » (xx étant le nom de la discipline). Ce compte est apuré par un crédit passé par le Comité Directeur National dès réception de la demande de remboursement détaillée adressée à ce dernier après chaque match ; elle doit être obligatoirement signée par un responsable (membre du bureau ou responsable du déplacement).

Le Secrétariat procédera aux remboursements aux ASC qu'une fois la feuille de match concernée reçue.

Barème prenant effet au 1^{er} septembre 2024

BARÈME FIXANT LA PARTICIPATION DU COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL AUX FRAIS
ENGAGÉS LORS DES CHALLENGES INTER-ASC

Remboursement des frais de transport suivant les instructions du règlement des challenges
- article 6.

Participation aux frais de repas :

- ✓ 30 euros par personne et par repas.

Participation aux frais d'hébergement y compris le petit-déjeuner :

- ✓ 45 euros par personne et par nuit.

Participation au frais d'organisation d'un vin d'honneur offert aux équipes présentes et aux
membres du Comité de Direction de l'ASC organisatrice :

3 euros par personne (le nombre de participants ne devant pas être supérieur à l'effectif
forfaitaire des deux équipes plus 10 personnes).



BADMINTON

1. L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé à **3 joueurs**, avec **obligatoirement 1 féminine** au minimum.
2. Chaque équipe doit être composée, de collaborateurs BNPP SA/filiales associées et éventuellement de retraités BNP Paribas SA avec l'obligation d'avoir **au moins un collaborateur en activité et avec la possibilité d'un apparenté maximum (hors frère/sœur)** ; elle est désignée par une commission de l'ASC locale suite à un tournoi organisé par cette dernière.
3. Les joueurs et joueuses peuvent jouer uniquement dans la **catégorie** dans laquelle ils sont classés **maximum « D »** (décision Congrès NEVERS 2010). Le classement de référence est celui publié début septembre (2024) sur le site de la fédération de badminton (MYFFBaD). **Les participants au challenge doivent imprimer leur classement à cette date** et le présenter avec le trombinoscope et leur carte d'identité lors de chaque tour du challenge.
4. Les matchs sont joués suivant les règles de la FFBA avec un arbitre officiel, sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
5. **ORGANISATION DES POULES**

Chaque poule se dispute sur $\frac{1}{2}$ journée, sur 4 terrains.

✓ **Poules composées de 5 équipes :**

La numérotation des équipes se fera par tirage au sort 1/2/3/4/5.

- 1^{ère} rencontre : 1 contre 2,
- 2^{ème} rencontre : 3 contre 4,
- 3^{ème} rencontre : 1 contre 5,
- 4^{ème} rencontre : 2 contre 3,
- 5^{ème} rencontre : 4 contre 5.

✓ **Poules composées de 4 équipes (en cas de forfait) :**

- 2 demi-finales désignées par tirage au sort sur place,
- petite finale entre les 2 équipes perdantes (rencontre « amicale »),
- finale entre les 2 équipes gagnantes.

✓ **Poules composées de 3 équipes (en cas de forfaits) :**

- 1^{ère} rencontre par tirage au sort sur place,
- 2^{ème} rencontre : perdant 1^{ère} rencontre / 3^{ème} équipe,
- 3^{ème} rencontre : vainqueur 1^{ère} rencontre / 3^{ème} équipe.

6. La finale opposera, un samedi, les 4 équipes qualifiées sous forme de final-four :
- 2 demi-finales désignées par tirage au sort sur place le vendredi soir
 - petite finale entre les 2 équipes perdantes
 - finale entre les 2 équipes gagnantes.

7. Les rencontres se disputent comme suit :

⇒ les rencontres se jouent en 2 manches gagnantes de 21 points (écart + 2 et le 1^{er} à 30, si besoin)

⇒ si nécessaire, au 3^{ème} set, changement de côté à 11 points

⇒ L'ordre des rencontres est : ① Simple femme
② Simple libre
③ Double mixte
④ Double libre
⑤ Simple libre

Chaque rencontre donne 1 point, le vainqueur est l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points.

Chaque participant doit obligatoirement jouer deux parties au minimum par rencontre.

Un joueur ou une joueuse ne peut pas jouer 2 simples.

Pour les matchs de simple, s'il y a plusieurs simples femmes ou plusieurs simples hommes, le joueur ou la joueuse jouant le second simple doit avoir un classement (en simple) inférieur ou égal à celui ou celle jouant le 1^{er} simple. S'ils ont le même classement, c'est le capitaine qui choisit.

8. Dans les poules comptant 3 ou 5 équipes, en cas d'égalité est déclarée vainqueur :
- l'équipe ayant le meilleur goal-average c'est-à-dire la plus grande différence positive entre les points marqués et les points encaissés,
 - si toujours égalité, l'équipe ayant marqué le plus de points
 - si toujours égalité, l'équipe ayant encaissé le moins de points,
 - si toujours égalité, tirage au sort.
9. Les équipes sont composées des 3 mêmes joueurs pour toutes les rencontres de la poule.
10. Si une équipe est contrainte de déclarer forfait durant la manifestation, les résultats des matchs joués par cette équipe sont neutralisés et ne sont donc pas pris en compte pour le classement.

BASKET FEMMININ

1. L'effectif des équipes qui se déplacent est fixé à **5 joueuses au minimum** et à **11 au maximum (10 joueuses + 1 dirigeant)**.
2. Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :
 - **5 collaboratrices BNP Paribas SA/filiales associées** et éventuellement retraitées BNP Paribas SA au **minimum** avec l'obligation d'avoir **au moins deux collaboratrices en activité** (suite décision Congrès 2016 à Tours),
 - possibilité de **5 apparentées maximum**.
3. Les matchs sont joués suivant les règlements en vigueur à la F.F.B.B., sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
4. La formule adoptée est celle de la Coupe de France soit par élimination directe selon le nombre d'équipes engagées et se termine par une finale à 4 ou selon une formule adaptée au nombre d'équipes engagées et décidée par le Comité Directeur National.

Si le résultat est nul à l'expiration de la deuxième mi-temps, le jeu doit être continué par une prolongation de 5 minutes ou par autant de périodes de 5 minutes qu'il est nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu. Avant la première prolongation, les équipes tirent au sort les paniers, puis changent de panier au début de chaque prolongation supplémentaire. Un intervalle de 2 minutes est accordé avant chaque prolongation.

Les rencontres sont arbitrées par un ou deux arbitres officiels, demandé par l'ASC au comité départemental ou à la ligue régionale de la FFBB.

BASKET MASCULIN

1. L'effectif des équipes qui se déplacent est fixé à **5 joueurs au minimum et à 11 au maximum (10 joueurs + 1 dirigeant)**.
2. Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :
 - **5 collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement retraités BNP Paribas SA au minimum** avec l'obligation d'avoir **au moins deux collaborateurs en activité** (suite décision Congrès 2016 à Tours),
 - possibilité de **5 apparentés maximum**.
3. L'intégration de féminines est exclue.
4. Les matchs sont joués suivant les règlements en vigueur à la F.F.B.B., sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
5. La formule adoptée est celle de la Coupe de France soit par élimination directe selon le nombre d'équipes engagées et se termine par une finale à 4 ou selon une formule adaptée au nombre d'équipes engagées et décidée par le Comité Directeur National.

Si le résultat est nul à l'expiration de la deuxième mi-temps, le jeu doit être continué par une prolongation de 5 minutes ou par autant de périodes de 5 minutes qu'il est nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu. Avant la première prolongation, les équipes tirent au sort les paniers, puis changent de panier au début de chaque prolongation supplémentaire. Un intervalle de 2 minutes est accordé avant chaque prolongation.

Les rencontres sont arbitrées par un ou deux arbitres officiels, demandé par l'ASC au comité départemental ou à la ligue régionale de la FFBB.

BOULES LYONNAISES

1. L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé à **4**, le challenge se disputant entre quadrettes.
2. Les quadrettes qui participent au challenge doivent être composées de collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement de retraités BNP Paribas SA avec l'obligation d'avoir **au moins deux collaborateurs en activité** et possibilité d'un **apparenté maximum (hors frère/sœur)**, ; elles sont désignées par une Commission de l'ASC locale à la suite d'un tournoi organisé par cette même ASC.
Une équipe incomplète ne peut en aucun cas participer au challenge.
3. Un joueur désigné pour les BOULES LYONNAISES ne peut, la même année, participer au challenge de PÉTANQUE.
4. Les matchs sont joués suivant le règlement de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOULES.
5. Le challenge BOULES LYONNAISES ne fait pas l'objet de tour préliminaire.
6. Le challenge BOULES LYONNAISES se dispute sur 2 concours distincts :
 - le premier concours, appelé 1^{ère} division, regroupe les 24 meilleures équipes du challenge BOULES LYONNAISES de l'année précédente,
 - le 2^{ème} concours, appelé 2^{ème} division, est composé des autres équipes engagées dans ce challenge.
7. Puis chaque saison, les équipes classées de la 19^{ème} à la 24^{ème} places du concours 1^{ère} division descendent en 2^{ème} division pour la saison suivante et les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} places du concours 2^{ème} division montent en 1^{ère} division pour la saison suivante.
8. Si une équipe qualifiée en 1^{ère} division ne s'inscrit pas la saison suivante, elle sera remplacée dans le concours 1^{ère} division (et perdra donc sa place dans cette division) par l'équipe classée 7^{ème} dans le concours de 2^{ème} division la saison précédente et ainsi de suite s'il y a plusieurs absents.

9. Chaque concours se déroule selon le format suivant :
- chaque équipe joue 6 parties à partir d'un tirage au sort aléatoire effectué informatiquement,
 - les parties se jouent en 13 points dans un temps limité de 1h30 (sauf les finales en 2h),
 - un classement est effectué à l'issue de ces parties pour déterminer le classement de toutes les équipes selon le nombre de matchs gagnés,
 - En cas d'égalité, les équipes seront départagées :
 - au nombre de victoires,
 - en fonction de la différence entre les points marqués et les points encaissés,
 - puis au nombre de points marqués,
 - puis, en dernier recours si nécessaire, à l'équipe la plus jeune.
10. Selon le choix de l'organisateur local, soit les 2 premiers se rencontrent directement en finale pour la 1^{ère} place et les 2 suivants pour la 3^{ème} place, soit il est organisé des $\frac{1}{2}$ finales (1^{er} contre 4^{ème} et 2^{ème} contre 3^{ème}), les 2 vainqueurs disputant la finale et les 2 perdants la finale pour la 3^{ème} place.
11. Pour toutes les rencontres, en cas de litige, seul le règlement de la F.F.B. est appliqué.
12. Si une équipe est contrainte de déclarer forfait durant la manifestation, les résultats des matchs joués par cette équipe sont neutralisés et ne sont donc pas pris en compte pour le classement.

BOWLING

1. L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé à **2 joueurs(ses)**, le challenge se disputant en doublettes.
2. Les doublettes qui participent au challenge sont composées soit de 2 collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées, soit d'un collaborateur BNP Paribas SA/filiales associées et d'un retraité BNP Paribas SA ; elles sont désignées par une Commission de l'ASC locale à la suite d'un tournoi organisé par cette même ASC.
Les apparentés ne sont pas autorisés à participer dans le challenge BOWLING.
3. Les parties se déroulent sur 2 fois 4 lignes en éliminatoire et en finale nationale.
4. Les rencontres, par poule régionale, ont lieu entre les ASC engagées dans une ville désignée par la Commission SPORT et PLEIN AIR. 3 doublettes sont qualifiées dans chaque poule régionale.
5. En cas d'égalité, le total la meilleure ligne de la doublette est pris en compte et en cas de nouvelle égalité la meilleure ligne suivante etc...
6. Les participantes féminines se voient attribuer 10 quilles d'handicap par ligne (éliminatoires et finale) - décision Congrès 2016.
7. Les 24 doublettes qualifiées se retrouveront en finale pour l'attribution du titre de champion de FRANCE BNP PARIBAS de BOWLING sur 8 lignes (2 fois 4 lignes).
8. Pour chaque rencontre (éliminatoire et finale) un tirage au sort est effectué pour l'attribution des pistes et après les 4 premières lignes, chaque doublette se déplace de 5 pistes sur la droite.
9. Les 8 lignes (2x4) aussi bien en éliminatoire qu'en finale, sont jouées dans la mesure du possible à la suite.
10. La finale fera l'objet de 2 classements :
 - le classement « Scratch » restant la référence pour la finale de ce challenge
 - le classement « Handicap » permettant de donner un intérêt complémentaire aux joueurs de différents niveaux.

Le handicap sera calculé :

- pour les licenciés : dernier classement du site de la FFBSQ
- pour les non licenciés : après les 4 premières lignes (Handicap = $(220 - \text{moyenne des 4 premières lignes}) \times 70 \%$).

Pour les 3 premiers du classement « Scratch », il n'y aura pas de cumul des coupes et/ou trophées pour un classement, éventuel, dans les 3 premiers du classement « Handicap ».

11. L'équipe 1 de l'ASC organisatrice est obligatoirement qualifiée pour la finale, soit d'office, soit en finissant parmi les 3 premières équipes. De ce fait, dans la poule comptant cette équipe, seules 2 autres équipes pourront se qualifier pour la finale (Décision Congrès Puy du Fou 2022).

E-SPORT

1. Les participants à ce challenge sont uniquement des collaborateurs BNPP SA et/ou filiales associées et des retraités BNP Paribas SA.
La participation d'enfants (2 ou 3) est possible selon le nombre d'adhérents de l'ASC.
2. Le challenge E-Sport ne fait pas l'objet de qualifications préliminaires.
3. Le nombre de joueurs qui se déplacent par ASC est fixé suivant le nombre d'adhérents que comptent la délégation ASC.
Cependant ce nombre peut être revu à la baisse au moment du lancement des inscriptions selon la capacité d'accueil des structures retenues pour cette manifestation par l'ASC organisatrice (salle de jeu, hébergement, restauration).

ASC	Nombre d'adhérents 21 juin 2024	Possibilités d'engagements e.sport
LE HAVRE ALBATRE PAYS CAUX	13	5 joueurs avec possibilité de deux apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
VERSAILLES	14	
ALBI RODEZ	33	
FRANCHE COMTE	78	
BOUCLES DE MARNE	80	
HYERES TOULON	93	
CRETEIL-IVRY	95	
CHARTRES - ST QUENTIN en YV.	96	
CHALON RIVES SAONE	104	
LA ROCHELLE POITOU CHARENTES	116	
VALENCE	116	
AVIGNON NIMES	120	
ALSACE	121	
LIMOUSIN DORDOGNE	122	
TERRE 2 SAVOIE	129	6 joueurs avec possibilité de deux apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
ST DENIS	132	
PERPIGNAN PAYS D'OC	135	
DJON	141	
AUXERRE ET MELUN	146	
CHAMPAGNE ARDENNE	152	
CANNES FREJUS	156	
DUNKERQUE	157	
PYRENEES OCEAN	160	
AGEN CŒUR DE GASCOGNE	178	
CAEN	182	
ORLEANS SARAN	184	
EVRY	189	
MANTES ST GERMAIN	200	

ASC	Nombre d'adhérents 21 juin 2024	Possibilités d'engagements e.sport
ARRAS ARTOIS HAINAUT	207	7 joueurs avec possibilité de deux apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
OUEST ARMOR	210	
OISE SUD PICARDIE	212	
GRENOBLE	219	
MASSY SACLAY	221	
LOIRE	225	
CERGY-ENGHEN 95	229	
HAUTE PICARDIE	234	
BOUCLE DE SEINE	236	
AUVERGNE VAL ALLIER	246	
TOULOUSE	251	
TOURS	263	
MONTPELLIER MEDITERRANEE	268	
VAL D'URANCE	272	
ROUEN	279	8 joueurs avec possibilité de deux apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
NICE	304	
MARNE ROISSY	369	
LILLE	398	
ANGERS-LE MANS	477	12 joueurs avec possibilité de trois apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
NANTES	483	
BORDEAUX	492	12 joueurs avec possibilité de trois apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
LORRAIN	503	
DINAN-RENNES	720	
MARSEILLE	737	
LYON	750	12 joueurs avec possibilité de trois apparentés "enfant", accompagnés obligatoirement d'un des parents si mineurs
PARIS	3 618	

4. Le déroulement du tournoi est géré par un prestataire extérieur et dépend du jeu sélectionné.
5. Cette manifestation se déroule un samedi après-midi à une date planifiée par l'ASC organisatrice.

FOOTBALL

1. L'effectif des équipes qui se déplacent est fixé à **8 joueurs au minimum et à 15 au maximum (14 joueurs et 1 dirigeant)**.
2. Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :
 - **7 collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement retraités BNP Paribas SA minimum** avec l'obligation d'avoir **au moins un collaborateur en activité**,
 - possibilité de **5 apparentés maximum**.
3. L'intégration de féminines est exclue.
4. La possibilité est donnée à 2 ASC mitoyennes (dont l'une issue d'un groupe de moins de 150 salariés) de se regrouper afin de constituer une équipe de 11 à 14 joueurs (dont 7 collaborateurs BNP PARIBAS minimum), chacune des 2 ASC pouvant présenter le nombre de joueurs qu'elle souhaite. (Congrès 2006 à Louveciennes)
5. Les matchs sont joués suivant les règlements en vigueur à la F.F.F., sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
6. La formule adoptée est celle de la COUPE DE FRANCE, soit par élimination directe.

Le système de "**remplacement par roulement**" de la F.F.F. qui est particulièrement utilisé dans les compétitions régionales des catégories " VÉTÉRANS " et " JEUNES " de -17 ans, -15 ans et -13 ans, est appliqué; les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain, sous la condition d'être inscrit sur la feuille d'arbitrage avant le début de la rencontre.

Le système d'« **exclusion temporaire** » de 10 minutes est appliqué selon les Règlements Généraux de la F.F.F. (Congrès 2009 à Strasbourg) - système testé en 2009-2010 et adopté : un joueur sera exclu temporairement durant 10 minutes (décomptées par l'arbitre) s'il « manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes » suite aux décisions de l'arbitre ou de ses assistants.

En cas de match nul, il a été décidé au Congrès de 1999 à METZ de ne plus faire de prolongations; il est procédé directement à une série de 5 « tirs au but » tirés par 5 joueurs différents.

En cas de nouvelle égalité, nouvelle série de 5 « tirs au but » par 5 autres joueurs (premier échec décisif).

Les rencontres sont arbitrées par 3 arbitres officiels, demandé par l'ASC au comité départemental de la FFF.

FOOT A 5

Equipe

Une équipe est constituée de 5 joueurs : 1 gardien et 4 joueurs de champ.

Une équipe peut avoir 1 ou plusieurs remplaçants, sans limitation. Le nombre de remplacements dans un match est illimité.

Un joueur ne peut entrer en jeu pour effectuer un remplacement que lorsque le joueur qu'il remplace est sorti du terrain.

Tout joueur est autorisé à échanger de poste avec le gardien de but. L'arbitre doit alors en être informé, et le jeu est arrêté jusqu'à ce que le nouveau gardien soit équipé et prêt à reprendre le jeu.

Joueurs

Le nombre **maximum** de joueurs autorisés à se déplacer est de **8 + 1 coach** (décision Congrès 2016).

Un match peut être joué à partir du moment où chaque équipe présente **au minimum 5 joueurs** (décision Congrès 2016) capables de jouer.

Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :

- **5** collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement retraités BNP Paribas SA **minimum** avec l'obligation d'avoir **au moins 3 collaborateurs en activité**,
- possibilité de **2 apparentés maximum hors frères** (décision Congrès 2016).

Donc une équipe composée de 5 joueurs ne peut pas compter d'apparenté.

L'intégration de féminines est exclue.

Equipement

Tout attribut vestimentaire dangereux doit être enlevé pour jouer le match. C'est notamment le cas des montres, colliers ou bracelets.

Le port de protège-tibias est conseillé.

Chaussures acceptées : baskets ou crampons stabilisés (herbe synthétique).

Si les juges-arbitres considèrent qu'un joueur ne respecte pas ces règles, ce dernier sera interdit de terrain jusqu'à ce qu'il obtempère et se mette en conformité.

Arbitre

Le match se déroule sous le contrôle d'un arbitre officiel (1 arbitre officiel désigné par la Fédération par terrain), dont les décisions doivent être respectées par les équipes sous peine d'arrêt du match et d'exclusion des équipes non respectueuses.

REGLEMENT

Le règlement de chaque compétition est celui de la salle où se déroule la manifestation et, par défaut, celui de l'ASC repris ci-dessous. Le règlement mis en place sera adressé au préalable (une dizaine de jours avant l'événement) par l'organisateur aux équipes participantes.

Il est demandé de ne pas organiser de manifestations avec le prestataire URBAN SOCCER, celui-ci pratiquant des tarifs élevés et de ne pas hésiter à contacter plusieurs organismes pour comparer les prix (prix variant largement selon les organismes).

Durée du match

Un match est composé de 2 mi-temps de 6 minutes avec une pause de 2 minutes maximum entre les deux. L'arbitre est seul juge du temps. Le chronomètre électronique de la salle est destiné à l'usage du public et n'est là qu'à titre indicatif.

Sortie de jeu

Le ballon est considéré comme étant sorti de la zone de jeu lorsque :

- > Le ballon touche les filets surmontant les palissades
- > Le ballon sort du terrain
- > Le ballon heurte un mur ou le plafond

Mise en jeu et remise de jeu

> Démarrage du match :

L'équipe effectuant le coup d'envoi est désignée par tirage au sort entre les 2 capitaines. En 2^{ème} mi-temps, l'autre équipe effectue le coup d'envoi au centre du terrain.

> Remise en jeu après un but :

Après chaque but, l'équipe ayant encaissé un but effectue la remise en jeu depuis le centre du terrain.

> Après une sortie de jeu :

- Si le ballon sort du terrain, heurte le plafond ou les filets sur la longueur du terrain, il est rendu à l'adversaire à l'endroit correspondant sur le terrain au dernier point d'impact du ballon.

- Si un attaquant envoie le ballon sur les filets derrière la ligne de but, ou bien si le gardien de but détourne un ballon sur les filets derrière sa ligne de but, le ballon est rendu au gardien de but de l'équipe défenseur sur cette action.

- Si un défenseur envoie le ballon sur les filets derrière la ligne de but, le ballon est remis en jeu par l'équipe attaquant sur la ligne médiane, du côté où le ballon est sorti.

But

Un but est déclaré « marqué » lorsque le ballon a franchi la ligne de but en totalité.

Hors-jeu

Il n'y a pas de hors-jeu.

Tacles

Les tacles sont interdits, c'est-à-dire que tout joueur doit obligatoirement rester sur ses pieds lorsqu'il tente de récupérer le ballon.

Carton

En fonction de la gravité de la faute, l'arbitre peut distribuer des cartons.

> Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 3 minutes du joueur averti, pendant lesquelles l'équipe joue le match à 1 joueur de moins.

> Un carton rouge entraîne une exclusion définitive du joueur recevant le carton rouge, pour le match en cours.

L'équipe joue alors à 1 joueur de moins pendant le reste du match.

> 2 cartons jaunes entraînent automatiquement un carton rouge.

Fautes collectives

Lors de chaque mi-temps, toutes les fautes personnelles qui sont sanctionnées par un coup franc direct ou indirect entrent en ligne de compte pour la comptabilisation des fautes cumulées - 5 fautes maximum par équipe. (Le joueur qui se rend coupable d'une 3^{ème} faute personnelle doit être exclu de la rencontre par le corps arbitral).

Lors de la 4^{ème} faute cumulée d'une équipe ainsi que toutes les suivantes, sanctionnées durant la même période, un jet franc à 9 mètres est systématiquement accordé à l'équipe adverse.

Procédure pour la 4^{ème} faute cumulée et les suivantes :

- l'équipe adverse ne peut dresser un mur puisqu'il s'agit d'un jet franc à 9 mètres
- tir avec ou sans élan
- tous les autres joueurs doivent se trouver à 4 mètres du ballon et derrière celui-ci
- une fois que le jet franc est tiré, aucun autre joueur de l'équipe qui a obtenu le jet franc ne peut toucher le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un adversaire ou qu'il ne soit remis en jeu après avoir heurté un des montants du but ou après la sortie de jeu.

Si prolongation, le compteur des fautes cumulées n'est pas remis à zéro après la fin du temps réglementaire. La prolongation est considérée comme une extension de la seconde mi-temps ou période.

Coup franc

Sur décision de l'arbitre, notamment lorsque des fautes sont commises, des coups francs peuvent être prononcés. Les coups francs sont indirects.

Lors d'un coup franc, tous les joueurs de l'équipe adverse doivent être au moins à 3 mètres du ballon. Si le coup franc est à moins de 2 mètres de la zone de penalty, le coup franc est tiré à 2 mètres de la zone de penalty, et le mur de l'équipe adverse est placé juste devant la zone de penalty.

Zone de penalty

Cette zone est délimitée par un demi-cercle.

Elle peut, selon les formats des terrains, atteindre ou pas les palissades.

Un défenseur peut faire action de jeu dans la zone de penalty

Un attaquant peut faire action de jeu dans la zone de penalty mais ne peut au en-cas marquer. En cas de but, ce dernier sera refusé et le ballon rendu au gardien. Pour marquer, le ballon doit être tiré de l'extérieur de la zone de penalty.

Gardien de but

- > Le gardien n'est pas autorisé à sortir de la zone de penalty.
- > Le gardien n'est pas autorisé à se saisir d'un ballon hors de la zone de penalty. Pour se saisir d'un ballon le gardien doit attendre que le ballon soit au moins sur la ligne de la zone de penalty.
- > Le gardien peut relancer à la main où il le souhaite sur le terrain, ou bien frapper au pied un ballon au sol.

Dans le cas où le gardien sort de sa zone de penalty (avec ou sans ballon), il y a coup franc à l'endroit de la faute avec comptabilisation dans les fautes collectives.

- > Le gardien n'est pas autorisé à dégager au pied un ballon venant directement de ses mains.
- > Un joueur peut passer le ballon au gardien, qui peut s'en saisir avec les mains. Mais il est interdit que le gardien passe le ballon à un joueur, qui lui repasse ensuite directement le ballon.

Penalty

Les penaltys sont tirés depuis le point de penalty.

Les penaltys se tirent sans élan.

Filets

Il est interdit d'attraper les filets surmontant les palissades avec les mains. Cette action peut amener l'arbitre à siffler un coup franc en faveur de l'équipe adverse.

CLASSEMENT

Les points sont attribués de la manière suivante :

2 points pour une victoire

1 point pour un match nul

0 point pour une défaite

-1 point en défaveur de l'équipe proclamée forfait et victoire par 5 (cinq) buts à 0 (zéro) pour l'équipe proclamée vainqueur.

Le classement final du vainqueur s'obtient par le plus grand nombre de parties gagnées et, en cas d'égalité :

- 1) l'équipe ayant gagné la rencontre opposant les 2 équipes ex-aequo.
- 2) l'équipe ayant le meilleur goal-average c'est-à-dire la plus grande différence positive entre les points marqués et les points encaissés,

Si une équipe est contrainte de déclarer forfait, les résultats des matchs joués par cette équipe sont neutralisés et ne sont donc pas pris en compte pour le classement.

GOLF

1. L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé à **3 joueurs**.
2. Elles doivent être composées de collaborateurs BNPP SA/filiales associées et éventuellement de retraités BNP Paribas SA avec l'obligation d'avoir **au moins un collaborateur en activité** et possibilité d'**un apparenté maximum (hors frère/sœur)**. L'équipe qui participe au challenge est désignée par une Commission de l'ASC locale à la suite d'un tournoi organisé par cette même ASC. Les équipes mixtes sont autorisées
3. Concernant les frais, suite réunion CDN du 14 avril 2023, les membres du CDN officialisent dans le challenge la reconnaissance du parcours par les joueurs le samedi, la compétition ayant lieu le dimanche.
De ce fait sont pris en charge par le CDN, selon les barèmes en vigueur :
 - le dîner du vendredi soir (**éventuellement selon la distance**), les déjeuner et dîner du samedi et le déjeuner du dimanche,
 - les nuitées du vendredi au samedi (**éventuellement selon la distance**) et du samedi au dimanche avec petits déjeuners,
 - les green-fees de reconnaissance le samedi ainsi que les green-fees de la compétition du dimanche matin à hauteur de 100 % plafonnée, chacun, à 200 euros par équipe.
 - la location de voitures, l'achat de balles et autres frais directs ne sont pas pris en charge
 - les frais de transport sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe, estimation à un mois minimum.
4. Bien entendu, les participants devront présenter leur carte d'identité, leur carte ASC et leur licence de la FFG. **Les participants devront s'assurer que leur certificat médical est bien enregistré auprès de la Fédération (ou l'avoir en leur possession).**
5. Les équipes de 3 joueurs qui participent au challenge doivent impérativement être composées en début de saison. En cas d'empêchement d'un joueur, il pourra être remplacé en respectant la condition que l'index minimum global de l'équipe soit toujours supérieur ou égal à 36.

6. Le mode de jeu retenu pour toutes les compétitions est la formule STABLEFORD, les règles sont celles reprises sur le règlement de la F.F.G. **Durant la compétition, aucun accompagnant n'est autorisé à suivre les 3 joueurs.** Tout contrevenant à ces règles sera automatiquement exclu de la compétition, ce qui entraînera la mise à l'écart de son équipe.

Rappel de ces principales règles :

Le score est calculé en attribuant des points par rapport à un score fixé pour chaque trou selon les modalités suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • plus d'un coup au-dessus du score fixé ou aucun score mentionné | 0 point |
| • un coup au-dessus du score fixé | 1 point |
| • égal au score fixé | 2 points |
| • un coup en dessous du score fixé | 3 points |
| • deux coups en dessous du score fixé | 4 points |
| • trois coups en dessous du score fixé | 5 points |
| • quatre coups en dessous du score fixé | 6 points |

Le gagnant est le compétiteur qui totalise le plus grand nombre de points.

Le marqueur n'est responsable que de l'inscription du nombre de coups en brut pour chacun des trous où le compétiteur réalise un score net qui lui rapporte un ou plusieurs points.

Pour déterminer l'équipe gagnante, on additionnera le score STABLEFORD des 3 compétiteurs de l'équipe.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la compétition, seront pris en compte pour les départager, les scores réalisés sur les 3 derniers trous (soit les 16,17 et 18) et si besoin sur les 6 derniers (soit du 13ème au 18ème) même pour les départs en shot-gun.

Pour les hommes, les départs se feront des boules blanches avec des index maximum 11,4 ou des boules jaunes avec des index compris entre 11,5 et 54, sauf règles spécifiques locales sur les index qui délimitent les boules de départ.

Pour les femmes, les départs se feront des boules bleues avec des index maximum 15,4 ou des boules rouges avec des index compris entre 15,5 et 54, sauf règles spécifiques locales sur les index qui délimitent les boules de départ.

Les équipes qualifiées sans avoir respecté ces règles relatives aux départs seront disqualifiées.

De plus, individuellement, l'index 36 est retenu comme plafond même si le joueur a un index supérieur.

Afin de conserver une certaine équité et homogénéité, nous avons retenu l'index 36 comme index minimum global par équipe. Cet index est obtenu en totalisant la somme des index au 1^{er} septembre de la saison en cours de chacun des 3 joueurs(euses). Pour une équipe dont l'index global serait inférieur à 36 le jour de la compétition, l'équipe devra justifier que son index était bien égal ou supérieur à 36 au 1^{er} septembre de l'année précédente.

Exemple

	01/09/N-1	Jour de la compétition 15/03/N
Index joueur 1	10	8
Index joueur 2	20	15
Index joueur 3	8	7
Total	38	30

Dans ce cas, le jour de la compétition, l'équipe devra montrer l'index global au 1^{er} septembre N-1 qui était alors supérieur à 36.

Equipes qualifiées pour la finale :

A l'issue des rencontres régionales, les quatre premières équipes de chacune des 4 poules (2 premières en BRUT et 2 premières en NET) se rencontreront au cours de la finale dont le lieu sera fixé par le CDN.

Pour déterminer les équipes qualifiées dans le cas où des équipes sont aux premières places dans les 2 classements BRUT et NET, on prendra dans l'ordre :

- 1^{ère} équipe en BRUT
- 1^{ère} équipe en NET (si l'équipe est déjà 1^{ère} en BRUT, on prend l'équipe suivante du même classement NET donc 2^{ème} équipe en NET)
- 2^{ème} équipe en BRUT (si l'équipe est déjà qualifiée, on prend l'équipe suivante du même classement donc 3^{ème} équipe en BRUT)
- 2^{ème} équipe en NET (si l'équipe est déjà qualifiée, on prend l'équipe suivante du même classement donc 3^{ème} équipe en NET ou même 4^{ème} équipe en NET si ce sont les mêmes 3 premières équipes dans les deux classements BRUT et NET)

Pour la finale, ce sont donc 16 équipes qui se retrouveront pour l'attribution du titre de champion de FRANCE BNP PARIBAS de GOLF. L'équipe 1 de l'ASC organisatrice est qualifiée d'office à la finale (suite vœu et vote au congrès 2022 au Puy du Fou). De ce fait, soit elle se qualifie sportivement en finissant parmi les 2 premières en BRUT/2 premières en NET de sa poule, soit elle sera rajoutée en finale, ce qui portera le nombre d'équipes à 17.

Seront récompensées à la finale :

- les 2 premières équipes en BRUT
- les 2 premières équipes en NET
- meilleur score individuel féminin en BRUT,

- meilleur score individuel féminin en NET,
- meilleur score individuel masculin en BRUT,
- meilleur score individuel masculin en NET,
- meilleur concours Drive féminin,
- meilleur concours Drive masculin,
- meilleur concours Approche féminin,
- meilleur concours Approche masculin.

La première équipe récompensée est l'équipe qui remporte le challenge inter-ASC en BRUT. Dans le cas où la première équipe en NET est également l'équipe qui a remporté le challenge inter-ASC en BRUT, l'équipe qui remporte le challenge inter-ASC en NET est la 2^{ème} équipe en NET.

HANDBALL

1. L'effectif des équipes qui se déplacent est fixé à **7 au minimum et à 13 au maximum (12 joueurs et 1 dirigeant)**.
2. Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :
 - **6 collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement retraités BNP Paribas SA au minimum avec l'obligation d'avoir au moins un collaborateur en activité,**
 - **possibilité de 6 apparentés maximum.**
3. L'intégration de féminines est exclue.
4. Les matchs sont joués suivant les règlements en vigueur à la F.F.H.B, sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
5. La formule adoptée est l'élimination directe selon le nombre d'équipes engagées et se termine par une finale à 4 ou selon une formule adaptée au nombre d'équipes engagées et décidée par le Comité Directeur National.
6.
 - Les rencontres se déroulent en 2 fois 30 minutes et 10 minutes de pause.
 - En cas d'égalité, après une pause de 5 minutes, le choix du camp ou de l'engagement est à nouveau tiré au sort.
 - Le temps des prolongations pour l'ensemble des équipes est 2 fois x 5 mn (changement de camp sans pause).
 - Si le match est toujours nul après une première prolongation, une seconde a lieu, après 5 minutes de pause et un nouveau tirage au sort, d'une durée de 2 x 5 minutes (changement de camp sans pause).
 - En cas de match nul, il est procédé directement à une série de 5 « tirs au but » par 5 joueurs différents.
 - En cas de nouvelle égalité, nouvelle série de 5 « tirs au but » par 5 joueurs (premier échec décisif).

Les rencontres sont arbitrées par un ou deux arbitres officiels, demandé par l'ASC au comité départemental de la FFHB.

PADEL TENNIS

FEMMININ

1. Organisation logistique

- tours qualificatifs organisés le samedi dans l'après-midi (début des matchs à prévoir vers 15h00 avec une arrivée des équipes vers 14h30 selon le nombre de terrains à disposition)
- date à fixer par l'ASC organisatrice
- minimum 3 terrains (11 équipes)

2. Organisation d'un tour qualificatif

Les 3 premières de chaque tour qualificatif (soit 12 équipes) se retrouveront en phase finale.

Composition des équipes

Elles sont composées de 2 féminines, collaboratrices BNPP/filiales associées et/ou retraitées avec au moins une active (les apparentées ne sont pas concernées).

Organisation des matchs

Préambule : Le classement d'un tour est obtenu par l'attribution de :

- 2 points par partie gagnée (victoires par forfait incluses) ;
- 1 point par partie jouée et perdue ;
- 0 point en cas de défaite par forfait ou par disqualification

Tour avec 11 équipes

Tour qualificatif 11 équipes – 2 poules	
Poule A	Poule B
Equipe 1A	Equipe 1B
Equipe 2A	Equipe 2B
Equipe 3A	Equipe 3B
Equipe 4A	Equipe 4B
Equipe 5A	Equipe 5B
Equipe 6A	xx

La répartition des poules se fera par tirage au sort ainsi que la numérotation des équipes.

	Matches poule A	Matches poule B
1er tour	1A vs 2A - 3A vs 4A - 5A vs 6A	1B vs 2B / 3B vs 4B / 5B exempt
2ème tour	1A vs 3A / 2A vs 5A / 4A vs 6A	1B vs 3B / 2B vs 5B / 4B exempt
3ème tour	1A vs 4A / 2A vs 6A / 3A vs 5A	1B vs 4B / 3B vs 5B / 2B exempt
4ème tour	1A vs 5A / 2A vs 4A / 3A vs 6A	1B vs 5B / 2B vs 4B / 3B exempt
5ème tour	1A vs 6A / 2A vs 3A / 4A vs 5A	2B vs 3B / 4B vs 5B / 1B exempt

1/2 finale
vainqueur poule A vs 2ème poule B
vainqueur poule B vs 2ème poule A

Finale
vainqueur 1/2 finale 1 vs vainqueur 1/2 finale 2
2 finalistes qualifiées pour la phase finale

Places 5 et 6
3ème poule A vs 3ème poule B

Classement 3ème et 4ème places
Perdant 1/2 finale 1 vs perdans 1/2 finale 2
vainqueur : 3ème équipe qualifiée pour la phase finale

Places 7 et 8
4ème poule A vs 4ème poule B

Places 9 et 10
5ème poule A vs 5ème poule B

Tour avec 10 équipes (en cas de forfait)

Tour qualificatif 10 équipes - 2 poules	
Poule A	Poule B
Equipe 1A	Equipe 1B
Equipe 2A	Equipe 2B
Equipe 3A	Equipe 3B
Equipe 4A	Equipe 4B
Equipe 5A	Equipe 5B

La répartition des poules se fera par tirage au sort ainsi que la numérotation des équipes.

	Matches poule A	Matches poule B
1er tour	1A vs 2A / 3A vs 4A / 5A exempt	1B vs 2B / 3B vs 4B / 5B exempt
2ème tour	1A vs 3A / 2A vs 5A / 4A exempt	1B vs 3B / 2B vs 5B / 4B exempt
3ème tour	1A vs 4A / 3A vs 5A / 2A exempt	1B vs 4B / 3B vs 5B / 2B exempt
4ème tour	1A vs 5A / 2A vs 4A / 3A exempt	1B vs 5B / 2B vs 4B / 3B exempt
5ème tour	2A vs 3A / 4A vs 5A / 1A exempt	2B vs 3B / 4B vs 5B / 1B exempt

1/2 finale
vainqueur poule A vs 2ème poule B
vainqueur poule B vs 2ème poule A

Finale
vainqueur 1/2 finale 1 vs vainqueur 1/2 finale 2
2 finalistes qualifiées pour la phase finale

Places 5 et 6
3ème poule A vs 3ème poule B

Classement 3ème et 4ème places
Perdant 1/2 finale 1 vs perdans 1/2 finale 2
vainqueur : 3ème équipe qualifiée pour la phase finale

Places 7 et 8
4ème poule A vs 4ème poule B

Places 9 et 10
5ème poule A vs 5ème poule B

Tour avec 9 équipes (en cas de forfaits)

Tour qualificatif 9 équipes – 2 poules	
Poule A	Poule B
Equipe 1A	Equipe 1B
Equipe 2A	Equipe 2B
Equipe 3A	Equipe 3B
Equipe 4A	Equipe 4B
Equipe 5A	xx

La répartition des poules se fera par tirage au sort ainsi que la numérotation des équipes.

	Matches poule A	Matches poule B
1er tour	1A vs 2A / 3A vs 4A / 5A exempt	1B vs 2B / 3B vs 4B
2ème tour	1A vs 3A / 2A vs 5A / 4A exempt	1B vs 3B / 2B vs 4B
3ème tour	1A vs 4A / 3A vs 5A / 2A exempt	1B vs 4B / 2B vs 3B
4ème tour	1A vs 5a / 2A vs 4A / 3A exempt	xx
5ème tour	2A vs 3a / 4A vs 5A / 1A exempt	xx

1/2 finale
vainqueur poule A vs 2ème poule B
vainqueur poule B vs 2ème poule A

Finale
vainqueur 1/2 finale 1 vs vainqueur 1/2 finale 2
2 finalistes qualifiées pour la phase finale

Places 5 et 6
3ème poule A vs 3ème poule B

Classement 3ème et 4ème places
Perdant 1/2 finale 1 vs perdans 1/2 finale 2
vainqueur : 3ème équipe qualifiée pour la phase finale

Places 7 et 8
4ème poule A vs 4ème poule B

Tour avec 8 équipes (en cas de forfaits)

Tour qualificatif 8 équipes – 2 poules	
Poule A	Poule B
Equipe 1A	Equipe 1B
Equipe 2A	Equipe 2B
Equipe 3A	Equipe 3B
Equipe 4A	Equipe 4B

La répartition des poules se fera par tirage au sort ainsi que la numérotation des équipes.

	Matches poule A	Matches poule B
1er tour	1A vs 2A / 3A vs 4A	1B vs 2B / 3B vs 4B
2ème tour	1A vs 3A / 2A vs 4A	1B vs 3B / 2B vs 4B
3ème tour	1A vs 4A / 2A vs 3A	1B vs 4B / 2B vs 3B

1/2 finale
vainqueur poule A vs 2ème poule B
vainqueur poule B vs 2ème poule A

Finale
vainqueur 1/2 finale 1 vs vainqueur 1/2 finale 2
2 finalistes qualifiées pour la phase finale

Places 5 et 6
3ème poule A vs 3ème poule B

Classement 3ème et 4ème places
Perdant 1/2 finale 1 vs perdant 1/2 finale 2
vainqueur : 3ème équipe qualifiée pour la phase finale

Places 7 et 8
4ème poule A vs 4ème poule B

Précision : en cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte pour toutes les parties de la poule :

- si uniquement 2 équipes ex-aequo : le vainqueur est l'équipe ayant remporté la rencontre les opposant
- si plusieurs équipes ex-aequo, l'équipe victorieuse est :
 - celle qui a le meilleur quotient « manches gagnées/manches perdues »
 - puis, en cas de nouvelle égalité, celle qui a le meilleur quotient « jeux gagnés/jeux perdus »
 - puis par tirage au sort en cas de nouvelle égalité.

3. Organisation du jeu

Format de jeu pour les matchs de poules avec 5 ou 6 équipes :

1 set de 9 jeux avec point décisif (point en or)

A 8/8 : jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

Format de jeu pour les matchs de poules avec 4 équipes :

2 sets à 6 jeux avec point décisif (point en or) avec 2 jeux d'écart

A 6/6, jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart

Format de jeu pour les matchs de phases finales (demi-finales/finale) :

2 sets à 6 jeux avec point décisif (point en or) avec 2 jeux d'écart

A 6/6, jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart

Format de jeu pour les matchs de classement :

2 sets à 4 jeux avec point décisif (point en or)

A 3/3, jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

3^{ème} set=super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart

4. Règles de jeu

Le Padel est un sport qui se joue en double.

Les points

Le Padel emprunte son système de points au tennis.

Le système de points se décompose donc de la manière suivante : 15/0, 30/0, 40/0.

A 40/A : règle du point décisif (point en or), celui qui marque, gagne le jeu.

A 1 set partout, on joue un super jeu décisif à 10 points

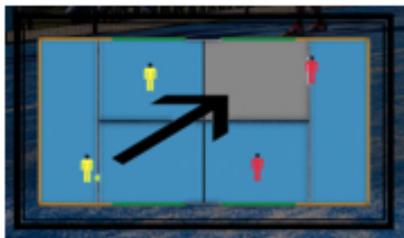
Le service

Le service s'effectue :

- à la cuillère
- peut se faire en 2 essais : 1^{er} service puis 2^{ème} service si le 1^{er} est **faute***
- la serveuse fait rebondir la balle derrière la ligne de service
- la serveuse impérativement frappe sous la ceinture

***Le service est faute si :**

- la balle ne rebondit pas dans le carré opposé
- la balle touche le filet
- la balle touche le filet avant de rebondir dans le carré opposé : c'est let, la serveuse a alors le droit de recommencer son service
- la balle rebondit dans le carré opposé mais touche le grillage avant d'avoir franchi la ligne de service adverse
- la balle touche le grillage avant le 2^{ème} rebond (zone verte sur le schéma ci-dessous)



La serveuse :

- doit se trouver derrière la ligne de fond
- doit se trouver à gauche ou à droite de la ligne centrale

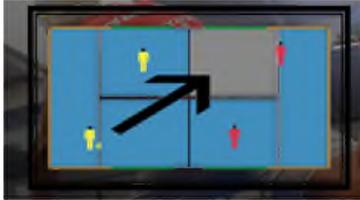
La receveuse :

- peut se placer n'importe où dans son camp, tout comme sa partenaire
- doit être placée dans la diagonale de la serveuse

La partenaire de la serveuse :

- peut se placer n'importe où dans son camp

Le placement des joueurs avant le début de l'échange peut être le suivant :



Le choix du côté du terrain, et le choix de servir ou de recevoir au premier jeu, se fait par tirage au sort. L'équipe qui gagne le tirage au sort peut choisir entre :

- Servir ou retourner ; dans ce cas l'équipe adverse aura le choix du côté.
- Le côté ; dans ce cas l'équipe adverse aura le choix entre servir ou recevoir.
- Laisser le choix à ses adversaires.

La balle

Elle :

- peut sortir du court après avoir touché au moins le sol adverse. Elle peut alors encore être jouée,
- peut, après avoir rebondi sur le sol, frapper n'importe quelle surface autre que son propre camp,
- doit toucher le sol avant de toucher une paroi,
- ne doit faire qu'un rebond sur le sol avant d'être renvoyée, sinon le point est gagné,
- peut revenir dans son propre camp après avoir rebondi en face, si elle n'est pas touchée par un adversaire, alors le point est gagné.

La joueuse

- peut reprendre la balle de volée, sauf pour le service et retour de service
- peut frapper la balle après un rebond sur une paroi pour la renvoyer
- peut frapper la balle en faisant un rebond sur la paroi pour la renvoyer

PADEL TENNIS

MASCULIN

1. Organisation logistique

- tours qualificatifs organisés le samedi dans l'après-midi (début des matchs à prévoir vers 15h00 avec une arrivée des équipes vers 14h30 selon le nombre de terrains à disposition)
- date à fixer par l'ASC organisatrice
- minimum 3 terrains

2. Organisation d'un tour qualificatif

Les vainqueurs de chaque tour qualificatif (soit 12 équipes) se retrouveront en phase finale.

Composition des équipes

Elles sont composées de 2 masculins, collaborateurs BNPP et filiales associées et/ou retraités avec au moins un actif (les apparentés ne sont pas concernés),

Organisation des matchs de poules

Préambule : Le classement d'un tour est obtenu par l'attribution de :

- 2 points par partie gagnée (victoires par forfait incluses) ;
- 1 point par partie jouée et perdue ;
- 0 point en cas de défaite par forfait ou par disqualification.

Tour avec 9 équipes

Tour qualificatif 9 équipes – 2 poules	
Poule A	Poule B
Equipe 1A	Equipe 1B
Equipe 2A	Equipe 2B
Equipe 3A	Equipe 3B
Equipe 4A	Equipe 4B
Equipe 5A	xx

La répartition des poules se fera par tirage au sort ainsi que la numérotation des équipes.

	Matches poule A	Matches poule B
1er tour	1A vs 2A / 3A vs 4A / 5A exempt	1B vs 2B / 3B vs 4B
2ème tour	1A vs 3A / 2A vs 5A / 4A exempt	1B vs 3B / 2B vs 4B
3ème tour	1A vs 4A / 3A vs 5A / 2A exempt	1B vs 4B / 2B vs 3B
4ème tour	1A vs 5A / 2A vs 4A / 3A exempt	xx
5ème tour	2A vs 3A / 4A vs 5A / 1A exempt	xx

1/2 finale
vainqueur poule A vs 2ème poule B
vainqueur poule B vs 2ème poule A

Finale
vainqueur 1/2 finale 1 vs vainqueur 1/2 finale 2
2 finalistes qualifiées pour la phase finale

Places 5 et 6
3ème poule A vs 3ème poule B

Classement 3ème et 4ème places
Perdant 1/2 finale 1 vs perdant 1/2 finale 2

Places 7 et 8
4ème poule A vs 4ème poule B

Tour avec 8 équipes

Tour qualificatif 8 équipes – 2 poules	
Poule A	Poule B
Equipe 1A	Equipe 1B
Equipe 2A	Equipe 2B
Equipe 3A	Equipe 3B
Equipe 4A	Equipe 4B

La répartition des poules se fera par tirage au sort ainsi que la numérotation des équipes.

	Matches poule A	Matches poule B
1er tour	1A vs 2A / 3A vs 4A	1B vs 2B / 3B vs 4B
2ème tour	1A vs 3A / 2A vs 4A	1B vs 3B / 2B vs 4B
3ème tour	1A vs 4A / 2A vs 3A	1B vs 4B / 2B vs 3B

1/2 finale
vainqueur poule A vs 2ème poule B
vainqueur poule B vs 2ème poule A

Finale
vainqueur 1/2 finale 1 vs vainqueur 1/2 finale 2
2 finalistes qualifiées pour la phase finale

Places 5 et 6
3ème poule A vs 3ème poule B

Classement 3ème et 4ème places
Perdant 1/2 finale 1 vs perdant 1/2 finale 2

Places 7 et 8
4ème poule A vs 4ème poule B

Précision : en cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte pour toutes les parties de la poule :

- si uniquement 2 équipes ex-aequo : le vainqueur est l'équipe ayant remporté la rencontre les opposant
- si plusieurs équipes ex-aequo, l'équipe victorieuse est :
 - celle qui a le meilleur quotient « manches gagnées/manches perdues »
 - puis, en cas de nouvelle égalité, celle qui a le meilleur quotient « jeux gagnés/jeux perdus »
 - puis par tirage au sort en cas de nouvelle égalité.

3. Organisation du jeu

Format de jeu pour les matchs de poules avec 5 équipes :

1 set de 9 jeux avec point décisif (point en or)

A 8/8 : jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

Format de jeu pour les matchs de poules avec 4 équipes :

2 sets à 6 jeux avec point décisif (point en or) avec 2 jeux d'écart

A 6/6, jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart

Format de jeu pour les matchs de phases finales (demi-finales/finale) :

2 sets à 6 jeux avec point décisif (point en or) avec 2 jeux d'écart

A 6/6, jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart

Format de jeu pour les matchs de classement :

2 sets à 4 jeux avec point décisif (point en or)

A 3/3, jeu décisif à 7 points avec 2 points d'écart

3^{ème} set=super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart

4. Règles de jeu

Le Padel est un sport qui se joue en double.

Les points

Le Padel emprunte son système de points au tennis.

Le système de points se décompose donc de la manière suivante : 15/0, 30/0, 40/0.

A 40/A : règle du point décisif (point en or), celui qui marque, gagne le jeu.

A 1 set partout (demi-finales/finale et matchs de classement), on joue un super jeu décisif à 10 points

Le service

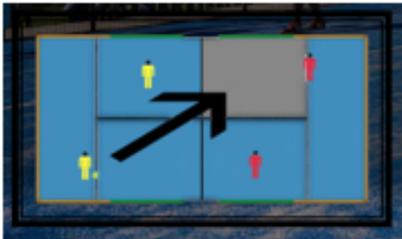
Le service s'effectue :

- à la cuillère
- peut se faire en 2 essais : 1^{er} service puis 2^{ème} service si le 1^{er} est **faute***
- le serveur fait rebondir la balle derrière la ligne de service

- le serveur impérativement frappe sous la ceinture

*Le service est faute si :

- la balle ne rebondit pas dans le carré opposé
- la balle touche le filet
- la balle touche le filet avant de rebondir dans le carré opposé : c'est let, le serveur a alors le droit de recommencer son service
- la balle rebondit dans le carré opposé mais touche le grillage avant d'avoir franchi la ligne de service adverse
- la balle touche le grillage avant le 2^{ème} rebond (zone verte sur le schéma ci-dessous)



Le serveur :

- doit se trouver derrière la ligne de fond
- doit se trouver à gauche ou à droite de la ligne centrale

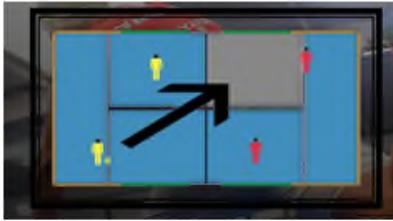
Le receveur :

- peut se placer n'importe où dans son camp, tout comme son partenaire
- doit être placé dans la diagonale du serveur

Le partenaire du serveur :

- peut se placer n'importe où dans son camp

Le placement des joueurs avant le début de l'échange peut être le suivant :



Le choix du côté du terrain, et le choix de servir ou de recevoir au premier jeu, se fait par tirage au sort. L'équipe qui gagne le tirage au sort peut choisir entre :

- Servir ou retourner ; dans ce cas l'équipe adverse aura le choix du côté.
- Le côté ; dans ce cas l'équipe adverse aura le choix entre servir ou recevoir.
- Laisser le choix à ses adversaires.

La balle

Elle :

- peut sortir du court après avoir touché au moins le sol adverse. Elle peut alors encore être jouée,
- peut, après avoir rebondi sur le sol, frapper n'importe quelle surface autre que son propre camp,
- doit toucher le sol avant de toucher une paroi,
- ne doit faire qu'un rebond sur le sol avant d'être renvoyée, sinon le point est gagné,
- peut revenir dans son propre camp après avoir rebondi en face, si elle n'est pas touchée par un adversaire, alors le point est gagné.

Le joueur

- peut reprendre la balle de volée, sauf pour le service et retour de service
- peut frapper la balle après un rebond sur une paroi pour la renvoyer
- peut frapper la balle en faisant un rebond sur la paroi pour la renvoyer

PÉTANQUE

1. L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé à **3**, le challenge se disputant entre triplettes.
2. Les triplettes qui participent au challenge doivent être composées **d'au moins 2 collaborateurs en activité BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement d'un retraité BNP Paribas SA ou d'un apparenté (hors frère/sœur)**; elles sont désignées par une Commission de l'ASC locale à la suite d'un tournoi organisé par cette même ASC.
3. Un joueur désigné pour la PÉTANQUE, ne peut, la même année, participer au challenge de BOULES LYONNAISES.
4. Une rencontre par poule régionale a lieu entre les ASC engagées dans une ville désignée par la Commission SPORT et PLEIN AIR.
5. Les matchs sont joués suivant le règlement de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU PROVENÇAL et PÉTANQUE, à l'exception du temps limité à 1h30 par partie.
6. Pour les poules composées de 5 équipes, les rencontres se joueront sur **une journée, le dimanche et éventuellement, sur dérogation, sur deux ½ journées - samedi après-midi et dimanche matin (avec accord CDN) uniquement en cas de poules composées d'équipes éloignées.**
Pour les poules composées de 3 ou 4 équipes (en cas de forfaits éventuels), cette manifestation se déroulera sur **une ½ journée, le dimanche matin.**
Attention le remboursement des frais sera établi en fonction.
Elles se dérouleront de la façon suivante :
 - poules de 5 équipes : 3 tours le matin et 2 tours l'après-midi,
 - poules de 4 équipes (en cas de forfait) : 3 tours le matin,
 - poules de 3 équipes (en cas de forfaits) : 2 tours le matin.

Chaque poule se joue sous forme de tournoi (toutes les équipes se rencontrent).

Dans les poules comptant plusieurs équipes d'une même ASC, le tirage au sort est maintenu mais l'ordre des tours sera modifié, si besoin, afin que les équipes d'une même ASC se rencontrent en premier.

- 1 En cas d'égalité entre plusieurs ASC, le vainqueur est l'ASC ayant remporté :
- 2 le plus de parties gagnées,
- 3 puis, la plus grande différence entre les points gagnés et les points encaissés,
- 4 puis, le plus grand nombre de points gagnés,
- 5 puis, le plus petit nombre de points encaissés.

7. Temps autorisé pour jouer :

Dès que le but est lancé, tout joueur dispose d'une durée maximale d'une minute pour lancer sa boule. Ce délai court dès l'arrêt du but ou de la boule jouée précédemment ou, s'il a fallu effectuer la mesure d'un point, dès que cette dernière a été réalisée. Ces mêmes prescriptions s'appliquent pour le lancer du but.

8. Les ASC chargées de l'organisation d'une poule régionale doivent communiquer la date de la rencontre aux ASC concernées au plus tard 2 mois avant l'événement (décision Congrès 2017).
9. Pour toutes les rencontres (poules régionales et finale nationale), en cas de litige, seul le règlement de la F.F.J.P.P. est appliqué.
10. Si une équipe est contrainte de déclarer forfait, les résultats des matchs joués par cette équipe sont neutralisés et ne sont donc pas pris en compte pour le classement.
11. L'équipe 1 de l'ASC organisatrice de la finale est obligatoirement qualifiée pour la finale. De ce fait, dans la poule comptant cette équipe, seule 1 autre équipe pourra se qualifier pour la finale (Décision Congrès Puy du Fou 2022).

RUNNING

Les participants à ce challenge sont uniquement des **collaborateurs BNPP SA et/ou filiales associées et des retraités BNP Paribas SA**. Les apparentés ne sont pas autorisés à participer au challenge Running.

Le challenge RUNNING ne fait pas l'objet de qualifications préliminaires.

L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé suivant le nombre de territoire(s) du périmètre de la délégation ASC.

Possibilités d'engagements maximum selon le nombre d'adhérents de l'ASC :

ASC	Nombre d'adhérents 21 juin 2024	Possibilités d'engagements running
LE HAVRE ALBATRE PAYS CAUX	13	3H/3F
VERSAILLES	14	
ALBI RODEZ	33	
FRANCHE COMTE	78	
BOUCLES DE MARNE	80	
HYERES TOULON	93	
CRETEIL-IVRY	95	
CHARTRES - ST QUENTIN en YV.	96	
CHALON RIVES SAONE	104	
LA ROCHELLE POITOU CHARENTES	116	
VALENCE	116	
AVIGNON NIMES	120	
ALSACE	121	
LIMOUSIN DORDOGNE	122	
TERRE 2 SAVOIE	129	4H/4F
ST DENIS	132	
PERPIGNAN PAYS D'OC	135	
DIJON	141	
AUXERRE ET MELUN	146	
CHAMPAGNE ARDENNE	152	
CANNES FREJUS	156	
DUNKERQUE	157	
PYRENEES OCEAN	160	
AGEN CŒUR DE GASCOGNE	178	
CAEN	182	
ORLEANS SARAN	184	
EVRY	189	
MANTES ST GERMAIN	200	

ASC	Nombre d'adhérents 21 juin 2024	Possibilités d'engagements running
ARRAS ARTOIS HAINAUT	207	5H/5F
OUEST ARMOR	210	
OISE SUD PICARDIE	212	
GRENOBLE	219	
MASSY SACLAY	221	
LOIRE	225	
CERGY-ENGHIEN 95	229	
HAUTE PICARDIE	234	
BOUCLE DE SEINE	236	
AUVERGNE VAL ALLIER	246	
TOULOUSE	251	
TOURS	263	
MONTPELLIER MEDITERRANEE	268	
VAL D'URANCE	272	
ROUEN	279	6H/6F
NICE	304	
MARNE ROISSY	369	
LILLE	398	
ANGERS-LE MANS	477	
NANTES	483	
BORDEAUX	492	8H/8F
LORRAINE	503	
DINAN-RENNES	720	
MARSEILLE	737	
LYON	750	
PARIS	3 618	

La distance retenue pour cette épreuve sera un 10 kms.

⇒ Obligation de se conformer au règlement de chaque organisation.

La participation aux épreuves est subordonnée à la présentation auprès de l'organisation soit d'une licence FFA en cours de validité (Athlé compétition, Athlé running, Pass' Running ou Athlé entreprise) soit d'une licence FFCO, FFPM, FFTri en cours de validité à la date de la compétition, soit de la présentation d'un certificat médical ou de sa copie (tout autre support ne sera pas accepté), de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date de la course.

La responsabilité des organisateurs de l'épreuve retenue étant directement engagée, aucun dossard ne sera délivré si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou d'une licence.

- ⇒ Toutes les inscriptions seront sous le nom de : **ASC BNP PARIBAS xx nom de l'ASC xxx.**
- ⇒ Tous les participants porteront un maillot identique fourni par le CDN.

En fonction du calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme, la date et la localisation de la course sera communiquée au plus tôt aux ASC participantes sachant que le 2^{ème} trimestre de l'année sera privilégié.

Classement :

- Individuel : le 1^{er} de chaque catégorie féminine et masculine,

TENNIS

1. Le nombre de joueurs à se déplacer est fixé de 4 à 6 (**dont 1 féminine au minimum**).
2. Les équipes qui participent au challenge doivent être composées de collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement de retraités BNP Paribas SA avec l'obligation d'avoir **au moins un collaborateur en activité** et possibilité **d'un apparenté** (suite décision Congrès 2016 à Tours) **maximum** (masculin ou féminin) **hors frère/soeur**; elles sont désignées par une Commission de l'ASC locale à la suite d'un tournoi organisé par cette même ASC.
3. Seuls sont autorisés à participer à ce challenge les joueurs et joueuses **classés 15/4 maximum** (licenciés et non licenciés). Le classement de référence pour la saison 2024-2025 est le classement annuel publié en **septembre de l'année en cours (classement dit « final »)**.
Dans le cas où une équipe aurait un doute sur le classement d'un joueur qui n'est plus licencié, celle-ci doit indiquer une réserve sur la feuille de match après la rencontre « sous réserve du contrôle du classement du joueur X par le Secrétariat du CDN ».
Les **joueurs anciennement classés** n'ayant plus de classement officiel au niveau de la FFT, la règle mise en place est la diminution d'un classement chaque année à partir de la dernière année de licence.
4. Le challenge de TENNIS se disputera comme suit :
 - 2 simples hommes avec 2 joueurs différents
 - 1 simple femme
 - 1 double homme avec au moins 1 joueur qui n'a pas joué en simple
 - 1 double mixte avec la joueuse qui a joué en simple ou une autre joueuse, et 1 joueur qui a déjà joué, sachant qu'un joueur ne peut faire que 2 matchs maximum.

Les équipes peuvent donc être composées de 3 ou 4 hommes et de 1 ou 2 femmes.

Chaque simple ainsi que les doubles valent 1 point.

5. La formule adoptée est la suivante :

- a) Matches éliminatoires d'après le calendrier établi par la Commission Sports et Plein Air.
- b) Pour tous les matches, simples et doubles, en cas d'égalité dans un jeu, la règle de l'avantage s'applique.
- c) L'ordre des rencontres est :
 - Simple Messieurs
 - Second Simple Messieurs
 - Simple Dames
 - Double Messieurs
 - Double Mixte

restant entendu que dans les rencontres de Simple du fait de l'incorporation des joueurs classés et pour respecter le règlement de la Fédération, cet ordre doit débiter obligatoirement par le joueur le moins bien classé de façon à ce que les joueurs les mieux classés jouent en fin de compétition.

Le Club vainqueur est celui qui a remporté le plus grand nombre de points.

Les matchs sont gagnés au meilleur des trois sets. **Le jeu décisif est disputé à chaque set.**

6. En cas de mauvais temps le jour de la rencontre, les matchs sont reconduits à une date ultérieure en accord avec les clubs en présence. Toutefois, si la rencontre a été commencée, la Commission SPORTS et PLEIN AIR décidera du vainqueur sur le vu de la feuille de match établie jusqu'au moment de l'arrêt de jeu.

TENNIS DE TABLE

1. L'effectif des équipes par ASC qui se déplacent est fixé à 4 joueurs(ses).
2. Elles doivent être composées de collaborateurs BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement de retraités BNP Paribas SA avec l'obligation d'avoir **au moins un collaborateur en activité** et possibilité **d'un apparenté maximum (hors frère/sœur)**. L'équipe qui participe au challenge est désignée par une Commission de l'ASC locale à la suite d'un tournoi organisé par cette même ASC.
3. Seuls sont autorisés à participer à ce challenge, les joueurs et joueuses classés 13 maximum (licenciés et non licenciés).
Lorsqu'un joueur reprend une licence après un certain nombre d'années d'arrêt, il lui sera attribué un capital de points égal à son dernier total de points diminué, par saison d'arrêt, de 25 points, dans la limite de 200 points.
Dans tous les cas il ne peut se voir attribuer un capital de points inférieur à celui de 500 points.
Dans le cas où une équipe aurait un doute sur le classement d'un joueur qui n'est plus licencié, celle-ci doit indiquer une réserve sur la feuille de match après la rencontre « **sous réserve du contrôle du classement du joueur X par le Secrétariat du CDN**». Le classement pris en compte est celui au 1^{er} septembre de la saison en cours (nous ne tenons pas compte des classements intermédiaires).
4. Les matchs sont joués suivant les règlements de la F.F.T.T.
 - les rencontres se font par tirage au sort, **pour tous les tours et dans toutes les poules**,
 - tous les matchs sont joués au meilleur des 5 manches,
 - manche en 11 pts avec 2 points d'écart,
 - changement de service tous les 2 points et à chaque point à partir de 10-10,
 - accélération au bout de 10' de jeu effectif.

La formule adoptée est la suivante :

- a) deux joueurs de simple rencontrant chacun les deux joueurs de simple de l'équipe adverse,
- b) une équipe de double rencontrant l'équipe de double de l'ASC adverse, ce double peut être mixte.

Tout en gardant les 4 mêmes joueurs pour un tour considéré, avant chaque rencontre le responsable de l'équipe compose son équipe comme il le désire.

c) l'ordre des rencontres est : deux premières en simple, une en double, deux dernières en simple.

Le club vainqueur est celui qui a remporté le plus grand nombre de victoires.

En cas d'égalité entre 2 ASC, le vainqueur est l'équipe ayant remporté la rencontre opposant les 2 équipes ex-aequo.

En cas d'égalité dans une poule de 3 ASC ou plus, l'équipe victorieuse est :

- a) celle qui a totalisé le plus grand nombre de parties gagnées,
- b) celle qui a le meilleur quotient « manches gagnées/manches perdues »,
- c) puis celle qui a le meilleur quotient « points gagnés/points perdus ».

L'homologation de la désignation du vainqueur est faite par la Commission SPORT et PLEIN AIR dès réception des feuilles de match.

5. La table, le filet et les balles sont fournis par le club qui reçoit ou par celui désigné par la Commission SPORT et PLEIN AIR en cas de rassemblement de plusieurs adversaires dans un même endroit.
6. L'organisation des rencontres est fixée chaque année par la Commission SPORT et PLEIN AIR en fonction du nombre d'ASC engagées. Le principe étant la constitution de poules éliminatoires.
7. Si une équipe est contrainte de déclarer forfait, les résultats des matchs joués par cette équipe sont neutralisés et ne sont donc pas pris en compte pour le classement.

VOLLEY FEMMININ

1. L'effectif des équipes qui se déplacent est fixé à **6 joueuses au minimum et à 11 au maximum (10 joueuses + 1 dirigeant)**.
2. Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :
 - **5 collaboratrices BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement retraitées BNP Paribas SA au minimum** avec l'obligation d'avoir **au moins deux collaboratrices en activité** (suite décision Congrès 2016 à Tours),
 - possibilité de **5 apparentées maximum**.
3. Les matchs sont joués suivant les règlements en vigueur à la F.F.V.B., sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
4. La formule adoptée est celle de la Coupe de France soit par élimination directe selon le nombre d'équipes engagées et se termine par une finale à 4 ou selon une formule adaptée au nombre d'équipes engagées et décidée par le Comité Directeur National.

Lors des tours qualificatifs, les matchs se jouent en 3 sets gagnants avec formule du TIE-BREAK au 5^{ème} set joué en 15 points avec une avance d'au moins deux points. L'équipe gagne un set en marquant 25 points (à l'exception du set décisif- 5^{ème} set) avec un écart de deux points, et gagne le match en remportant trois sets. En cas d'égalité 24/24, le jeu continue jusqu'à ce qu'un écart de deux points soit atteint (26-24; 27-25...etc).

En finale, les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Un set est gagné par l'équipe qui marque la 1^{ère} 25 points avec une avance d'au moins 2 points sur l'autre équipe. A égalité à 24/24 le jeu continue jusqu'à ce qu'un écart de 2 points soit atteint (26/24, 27/25...). En cas d'égalité à 1 set partout, le set décisif se jouera en 15 points avec un écart de 2 points minimum.

Les rencontres sont arbitrées par un ou deux arbitres officiels, demandé par l'ASC au comité départemental de la FFVB.

VOLLEY MASCULIN

1. L'effectif des équipes qui se déplacent est fixé à **6 joueurs au minimum et à 11 au maximum (10 joueurs + 1 dirigeant)**.
2. Doivent figurer sur la feuille de match pour chaque équipe :
 - **5 collaborateurs** BNP Paribas SA/filiales associées et éventuellement retraités BNP Paribas SA au **minimum** avec l'obligation d'avoir **au moins deux collaborateurs en activité** (suite décision Congrès 2016 à Tours),
 - possibilité de **5 apparentés maximum**.
3. Les matchs sont joués suivant les règlements en vigueur à la F.F.V.B., sauf dispositions particulières décidées par le CDN.
4. La formule adoptée est celle de la COUPE de FRANCE, soit par élimination directe et se termine par une finale à 4 ou selon une formule adaptée au nombre d'équipes engagées et décidée par le Comité Directeur National.

Lors des tours qualificatifs, les matchs se jouent en 3 sets gagnants avec formule du TIE-BREAK au 5^{ème} set joué en 15 points avec une avance d'au moins deux points.

L'équipe gagne un set en marquant 25 points (à l'exception du set décisif - 5^{ème} set) avec un écart de deux points, et gagne le match en remportant trois sets. En cas d'égalité 24/24, le jeu continue jusqu'à ce qu'un écart de deux points soit atteint (26-24 ; 27-25...etc).

En finale, les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Un set est gagné par l'équipe qui marque la 1^{ère} 25 points avec une avance d'au moins 2 points sur l'autre équipe. A égalité à 24/24 le jeu continue jusqu'à ce qu'un écart de 2 points soit atteint (26/24, 27/25...). En cas d'égalité à 1 set partout, le set décisif se jouera en 15 points avec un écart de 2 points minimum.

Les rencontres sont arbitrées par un ou deux arbitres officiels, demandé par l'ASC au comité départemental de la FFVB.

5. Les équipes peuvent comporter jusqu' à **4 féminines** si l'ASC ne s'engage pas dans le challenge de VOLLEY-BALL féminin. Par contre, si l'ASC engage une équipe dans le challenge de VOLLEY-BALL féminin, l'équipe engagée dans le challenge masculin doit être uniquement composée **d'éléments masculins**.